

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 294

27 – EURE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BERNAY

Ventes et cessions

931 954 333 RCS Bernay.

TEXIER JASON.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Administration : Président : TEXIER Jason Marcel Kevin nom d'usage : TEXIER.

Capital : 214000.00 EUR.

Adresse : 1043, Chemin De la Vierge, 27500 Corneville-sur-Risle.

Origine du fonds : Etablissement principal acquis par apport au montant évalué à 214000 EUR.

Etablissement : Etablissement principal.

Activité : La récupération de métaux et de ferraille, l'enlèvement de gravats et de déchets inertes ainsi que l'enlèvement des déchets industriels dont la capacité de stockage ne dépassera pas 100 m3. La récupération et l'enlèvement de déchets de toute nature : papier, carton, bois, palettes la capacité de stockage ne dépassera pas 100 m3. La vente des métaux ferreux et non ferreux ainsi que les métaux spéciaux. L'acquisition, la détention et la gestion de toutes participations et intérêts majoritaires ou non dans toutes entreprises ou sociétés relevant de tous secteurs et notamment des secteurs de la récupération de tous métaux..

Adresse : 1043, Chemin De la Vierge, 27500 Corneville-sur-Risle.

Précédent propriétaire : 922 631 320 RCS Bernay. **TEXIER** (Jason). Nom d'usage : TEXIER.

Date de commencement d'activité : 1^{er} août 2024.

Publication légale : Actu.fr du 19 juillet 2024.

Déclarations de créances : Greffe du Tribunal de Commerce de Bernay.

Commentaires : Adresse de l'ancien propriétaire : 1043 Chemin de la Vierge 27500 CORNEVILLE-SUR-RISLE. Adresse du nouveau propriétaire : 1043 Chemin de la Vierge 27500 CORNEVILLE-SUR-RISLE. Les déclarations de créance seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..